

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2018

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2018

Date de transmission en Sous-Préfecture : 14 juin 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2018

N° 18-04-10

OBJET :

Eglise : remplacement de la chaudière.

Autorisation donnée au Maire de signer le permis de construire et l'autorisation de travaux.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Fabienne MULARD à Svitlana PRESSENSE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2018

Affichage : 08/06/2018



OBJET DE LA DELIBERATION :

EGLISE : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE ET
L'AUTORISATION DE TRAVAUX

Monsieur Alain BLANCHARD, adjoint au maire, rappelle la nécessité de changer la chaudière de l'église.

Pour pouvoir réaliser ces travaux, il y a nécessité de casser un mur de l'église afin de pouvoir évacuer la chaudière en place et installer la nouvelle.

La commune étant maître d'ouvrage, il convient de déposer la demande de permis de construire ainsi qu'une autorisation de travaux.

Conformément à l'article L.2122.21 du C.G.C.T., il est demandé une délibération du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer la demande de permis de construire et de l'autorisation de travaux en vue de son instruction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire et une autorisation de travaux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juin 2018.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2018

Affichage : 08/06/2018